



Institut national supérieur
d'enseignement artistique
Marseille Méditerranée

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Conseil d'Administration
Séance du 21 Novembre 2024**

VIREMENTS DE CRÉDITS BUDGET 2024

Information n° INFO_18_FI_24_11_21_FONGIB_CREDITS

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un novembre,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 8 novembre 2024.

VU

- Les dispositions du chapitre II du titre unique du livre VI de la première partie du code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M 57 ;
- Les délibérations du Conseil d'administration portant approbation du budget 2024 et ses décisions modificatives autorisant le directeur général à procéder à des virements de crédits dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement ;
- L'extrait du registre des arrêtés n°2024/0732 portant décision de virement de crédits en date du 18 juillet 2024 ;

Le Président,

EXPOSE

La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, sur autorisation du Conseil d'Administration, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Une telle disposition permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de l'ajuster au plus près des besoins, sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser des opérations strictement techniques sans attendre une décision modificative budgétaire.

Considérant la nécessité d'ajuster la ventilation des crédits par chapitre, compte et nomenclature fonctionnelle, sans modification l'équilibre général du budget pour tenir compte des niveaux de consommations effectifs ;

Considérant le montant des dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget 2024 à la date de décision de virement, à savoir 19 639 827.35 € ;

Considérant que la limite de délégation de Monsieur le Directeur Général de l'INSEAMM pour réaliser des virements de crédits correspond pour la section de fonctionnement à 1 472 987.05 € ;

Le Directeur Général a autorisé le 18 juillet 2024 les transferts de crédits suivants :

- Section de fonctionnement

Chapitre	Compte	Sens	Libellé compte	Montants	Observations
011 - Charges à caractère général				- 58 653.05 €	
	60622			- 313.19 €	
		D	Fournitures non stockées - Carburants	- 313.19 €	VI-2024-011 Transfert de crédits du budget 2-32 Maintenance vers 3-21 Enseignement ré imputation des dépenses de carburant véhicule de service
	60623			- 312.00 €	
		D	Fournitures non stockées - Alimentation	- 202.00 €	VI-2024-002 règlement SAEM - correctif d'imputation
		D	Fournitures non stockées - Alimentation	- 173.19 €	VI-2024-008 Transfert de crédits du budget 4-21 Enseignements CPBM vers 4-31 Programmation CPBM
		D	Fournitures non stockées - Alimentation	173.19 €	VI-2024-008 Transfert de crédits du budget 4-21 Enseignements CPBM vers 4-31 Programmation CPBM
		D	Fournitures non stockées - Alimentation	- 110.00 €	VI-2024-008 Transfert de crédits du budget 4-31 Programmation CPBM vers 4-41 Gestion du parc pédagogique CPBM
	6065			- 851.90 €	
		D	Fournitures non stockées - Livres, disques, cassettes...	- 851.90 €	VI-2024-010 Réajustement Budget Bibliothèque BA consommation effective des crédits 1er Semestre
	61558			110.00 €	

		D	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	110.00 €	VI-2024-008 Transfert de crédits du budget 4-21 Enseignements CPBM vers 4-31 Programmation CPBM
6182				150.59 €	
		D	Documentation générale et technique	150.59 €	VI-2024-010 Réajustement Budget Bibliothèque BA consommation effective des crédits 1er Semestre
6188				- 87 163.41 €	
		D	Autres frais divers	- 87 163.41 €	Prélèvement sur réserve de crédits pour dépenses imprévues affectés en BS (Prévu au BS : 128 517.37?)
6234				890.00 €	
		D	Réceptions	890.00 €	VI-2024-002 Reports de crédits non utilisés subvention culture pro 2022 non consommés en 2023
6251				459.19 €	
		D	Voyages, déplacements et missions	146.00 €	Régul. 2023 frais intervenants: Perrouin, Absil et Dode
		D	Voyages, déplacements et missions	313.19 €	VI-2024-011 Transfert de crédits du budget 2-32 Maintenance vers 3-21 Enseignement ré imputation des dépenses de carburant véhicule de service
6281				701.31 €	
		D	Concours divers (cotisations...)	701.31 €	VI-2024-010 Réajustement Budget Bibliothèque BA consommation effective des crédits 1er Semestre
6288				26 082.36 €	
		D	Autres services extérieurs	12 417.76 €	Reports de crédits budget 2023 subvention non consommée
		D	Autres services extérieurs	74.60 €	Report du solde CVEC Bilan 2022-2023 Délibération CA
		D	Autres services extérieurs	8 590.00 €	VI-2024-002 Reports de crédits non utilisés subvention culture pro 2022 non consommés en 2023
		D	Autres services extérieurs	5 000.00 €	VI-2024-002 Reports de crédits non utilisés subvention culture pro 2022 non consommés en 2023
637				1 594.00 €	
		D	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	202.00 €	VI-2024-002 règlement SAEM
		D	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	1 392.00 €	VI-2024-001 Crédits supplémentaires financement cotisation CFC
65 - Autres charges de gestion courante				42 707.00 €	
65131				42 707.00 €	
		D	Bourses	32 114.00 €	Report des crédits non consommés sur Erasmus + 22-23 (80% de l'acompte non consommés) 2022-1-FR01-KA131-HED-000053445
		D	Bourses	10 593.00 €	Solde Subvention Erasmus + 22-23 (20% du montant total alloué) 2022-1-FR01-KA131-HED-000053445
67 - Charges spécifiques				15 946.05 €	
673				15 946.05 €	
		D	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	8 351.00 €	Régul correctif d'imputation Subv. d'investissement plateforme numérique annul titre 2022 N°74

		D	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	95.05 €	Régul trop perçu sur la subvention de fonctionnement Rouvrir le monde
		D	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	7 500.00 €	Réserve pour annulation de titres de recettes sur exercice antérieur
			DEPENSES	- €	
			RECETTES	- €	

Le présent document est transmis à titre d'information.

Fait à Marseille, le 21 novembre 2024.

Le Président



Jean-Marc Coppola

Transmise au représentant de l'État le 21/11/24

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée sur le site internet le : 22/11/24